



## **Fédération des Aveugles et Amblyopes : un engagement à l'échelle nationale et internationale**

### **Le réseau national**

Ouverte sur l'extérieur et toujours en avance sur son temps, la Fédération n'a eu de cesse de nouer des partenariats pour accroître sa capacité à influencer et peser sur les décisions pouvant avoir un impact sur la vie quotidienne des personnes déficientes visuelles. Pour ce faire elle a contribué à créer et développer des réseaux nationaux forts.

### **CFPSAA**

C'est ainsi que dès 1948 elle a décidé de créer avec les autres associations représentatives des personnes déficientes visuelles, la CFPSAA « Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes », dont l'objet principal est d'être l'interlocuteur unique auprès des pouvoirs publics pour porter la voix des personnes aveugles ou amblyopes et défendre leurs intérêts. Le site internet de la CFPSAA

### **CFHE**

En 1993, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France participe à la constitution du Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE), à l'initiative de la Commission Européenne qui décide de susciter la création dans chacun des Etats membres d'un Conseil National représentatif des personnes handicapées et leurs familles, quel que soient les handicaps. Le CFHE rassemble aujourd'hui près de cinquante associations nationales qui sont rassemblées au sein du CFHE : la qualité et l'importance de cette implantation permet au CFHE de réellement « agir sur l'Europe et agir à partir de l'Europe ». Le site internet du CFHE

### **BRAILLENET**

En 2001, elle décide de créer avec 3 autres partenaires l'association BRAILLENET, qui regroupe aujourd'hui plus de quarante personnes morales (associations, industriels, écoles, universités...) qui toutes ont pour objectif majeur commun, de développer le droit à l'accès à l'information la plus large possible au moyen des nouvelles technologies numériques pour les personnes déficientes visuelles. Le site internet de Brailenet

### **HANDEO**

Handéo est une association loi 1901 créée en 2007 à l'initiative des associations, fédérations et unions nationales du handicap, au croisement de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et celle du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, dite « loi Borloo ».

Devenu un acteur structurant du secteur des services à la personne, Handéo contribue à une meilleure connaissance, par les opérateurs, des besoins des personnes en situation de handicap, à une meilleure prise en compte de leurs attentes se traduisant par l'adaptation des prestations, ainsi



qu'à une lisibilité accrue de l'offre pour les utilisateurs de services à la personne. La vocation première d'Handéo est de permettre à toute personne de trouver et accéder à des services de proximité lui permettant de vivre à domicile, quel que soit son handicap.

### **FEGAPEI**

La FEGAPEI (Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées) fédère 500 associations et 4 000 établissements et services pour personnes handicapées et fragiles. Ces établissements et services emploient 120 000 salariés et accompagnent plus de 240 000 personnes.

### **CCAH**

Le Comité National Coordination Action Handicap rassemble des groupes de protection sociale, des mutuelles, des entreprises, des comités d'entreprises et les associations françaises les plus représentatives des personnes en situation de handicap.

Son objectif est de veiller à l'élaboration de réponses concrètes pour l'amélioration de la vie quotidienne des personnes handicapées.

### **Le réseau international**

Pour défendre au mieux les droits et intérêts des aveugles et amblyopes, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France participe activement aux activités de plusieurs structures internationales.

#### **UEA (Union Européenne des Aveugles)**

L'Union Européenne des Aveugles (UEA), fondée en 1984, est une organisation non gouvernementale européenne à but non lucratif. Elle constitue l'espace régional Europe au sein de l'Union Mondiale des Aveugles et se veut la seule représentante des personnes aveugles et malvoyantes vivant sur le continent européen. La Fédération des Aveugles de France occupe le poste de Trésorier de cette organisation depuis 1995. Découvrir le site internet de l'Union Européenne des Aveugles

#### **UMA (Union Mondiale des Aveugles)**

L'UNION Mondiale des Aveugles (UMA) est une organisation sans fins politiques ni religieuses, non gouvernementale et à but non lucratif, qui représente plus de 160 millions de personnes aveugles et ayant un handicap visuel dans 177 pays membres. Il s'agit de l'organisation porte parole reconnue sur le plan international s'exprimant en représentation des personnes aveugles et ayant un handicap visuel. L'UMA a donné mandat à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, pour la gestion de la Maison Natale de Louis Braille, qui se situe à Coupvray, en Seine et Marne. Louis Braille, qui repose au Panthéon, est le génial inventeur du système d'écriture et de lecture qui a ouvert les voies de la connaissance aux aveugles du monde entier : LE BRAILLE. Découvrir le site internet de l'Union Mondiale des Aveugles